

# LA CHASSE AUX ABONNÉS

## Règlement

Le Réseau BIBLIO CQLM est l'organisateur du concours *En octobre, c'est la chasse aux abonnés*.

### Éligibilité et inscription

Le concours débute le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 9 h et se termine le 31 octobre 2019 à 23 h 59. Il est ouvert aux personnes de tous âges et est réservé aux résidents des municipalités affiliées et associées au Réseau BIBLIO CQLM participantes. Le personnel des bibliothèques participantes (rémunéré ou bénévole) et les employés du Réseau BIBLIO CQLM ne peuvent participer à ce concours.

Le Réseau BIBLIO CQLM ne peut être tenu responsable si une bibliothèque fait le choix de ne pas participer au concours.

### Participation

Les personnes désireuses de participer à ce concours devront préalablement s'abonner ou se réabonner au comptoir de prêt de leur bibliothèque. Le participant reçoit alors un coupon de participation. Pour remporter un prix, le participant doit remplir le coupon et le remettre à la personne responsable du comptoir de prêt.

Limite d'une participation par personne.

### Tirage

Le 18 novembre 2019, trois participants seront sélectionnés (tirage au sort) par le Réseau BIBLIO CQLM.

### Prix

Les gagnants remporteront l'un des trois prix suivants, en ordre de pique :

- iPod touch de 7<sup>e</sup> génération de 256 Go d'Apple, d'une valeur de 490 \$ ;
- Haut-parleur sans fil Bluetooth étanche WONDERBOOM 2 d'Ultimate Ears, d'une valeur de 130 \$ ;
- Radio-réveil FM à deux alarmes Bluetooth iBT232 d'iHome, d'une valeur de 70 \$.

### Gagnants

Dès que le tirage aura été effectué le 18 novembre 2019, le Réseau BIBLIO CQLM communiquera avec les gagnants. Les prix seront remis aux gagnants au siège social du Réseau BIBLIO CQLM ou à la bibliothèque du participant. Un communiqué sera transmis par courriel à toutes les bibliothèques afin de les informer des résultats du concours et des noms des gagnants. Nous annoncerons également les résultats du concours sur nos réseaux sociaux.

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra :

1. être rejoint dans les 7 jours suivant la sélection du participant. Si le participant sélectionné n'est pas rejoint dans les délais prescrits, sa participation sera annulée et un deuxième participant sera sélectionné ;
2. avoir accepté le prix tel que décrit au présent règlement qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé en partie ou en totalité contre une somme d'argent ;
3. avoir accepté d'être pris en photo et que cette dernière soit utilisée à des fins promotionnelles par le Réseau BIBLIO CQLM et/ou la bibliothèque de laquelle le participant est membre ;
4. se déplacer, sur prise de rendez-vous, pour aller chercher son prix au siège social du Réseau BIBLIO CQLM ou à sa bibliothèque selon l'entente convenue entre le Réseau BIBLIO CQLM et les gagnants.

### Conditions générales

1. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues à la date de clôture du concours.
2. Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours et sont assujettis à la politique sur la protection à la vie privée.
3. En participant à ce concours, le gagnant autorise le Réseau BIBLIO CQLM à utiliser, si requis, son nom, sa photographie, ses déclarations relatives au prix et/ou sa municipalité de résidence sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion à des fins publicitaires ou à toute autre fin.
4. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de leur contrôle et non reliées aux gagnants, le Réseau BIBLIO CQLM ne peut attribuer le prix tel que décrit au règlement, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou la valeur du prix en argent.